

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 2056

présenté par  
M. Véran

-----

### ARTICLE 5 SEPTIES

Après le mot :

« département »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« détermine par arrêté les distances minimales entre les débits de tabac et les édifices suivants : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.